COMMUNE DE VACHERESSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MARS 2021 à 18 H 30 en mairie de Vacheresse

<u>Date de convocation</u>: 19 mars 2021

<u>Président de séance</u> : MEDORI Ange, Maire et

DORIGO Rebecca, Maire-Adjointe (pour le point n° 3)

Secrétaire de séance : TAGAND François

<u>Membres présents</u> (14): MEDORI Ange, TROMBERT Fabrice, DORIGO Rebecca, TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, DURIN Frédéric, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise, NINOT Sophie

Absent : néant

1/ Approbation du compte-rendu des délibérations du conseil municipal du 12 février 2021 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le précédent compte-rendu des délibérations.

2/ Approbation des comptes de gestion 2020 dressés par le receveur municipal :

Les comptes de gestion dressés par le receveur municipal pour l'exercice 2020 sont présentés et le conseil municipal est invité à les approuver.

<u>Décision</u>:

	POUR	CONTRE	ABSENTIONS
Budget principal	14	0	0
Service eau potable	14	0	0
Service des forêts	14	0	0
Gestion site de Bise	14	0	0
Gestion site d'Ubine	14	0	0
Service extérieur pompes funèbres	14	0	0

3/ Approbation des comptes administratifs 2020 :

S'agissant de l'approbation de sa gestion, le maire ne peut participer au vote et quitte la salle.

BUDGET PRINCIPAL					
	Dépei	Dépenses Recettes			Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	1 053 240,00 €	955 552,08 €	1 053 240,00 €	1 088 368,91 €	132 816,83 €
Investissement	594 289,14 €	352 716,05 €	748 848,30 €	596 396,23 €	243 680,18 €
+ report résultat		109 349,14 €			134 331,04 €

<u>VOTES</u>: POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

SERVICE EAU POTABLE					
	Dépenses		Recettes		Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	117 670,00 €	101 198,76 €	117 670,00 €	112 379,82 €	11 181,06 €
Investissement	318 802,31 €	221 662,28 €	319 456,58 €	280 294,00 €	58 631,72 €
+ report résultat		30 982,31 €			27 649,41 €

<u>VOTES</u>: POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

SERVICE DES FORÊTS					
	Dépenses		Recettes		Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	35 000,00 €	23 863,30 €	35 000,00 €	30 314,41 €	6 451,11 €
Investissement	17 849,62 €	3 893,18 €	18 315,19 €	4 925,19 €	1 032,01 €
+ report résultat		11 379,62 €			- 10 347,61 €

<u>VOTES</u>: POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

GESTION SITE DE BISE					
	Dépenses		Rece	ettes	Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	46 500,00 €	29 100,52 €	46 500,00 €	46 282,82 €	17 182,30 €
+ report résultat		806,48 €			16 375,82 €
Investissement	408 369,86 €	138 189,74 €	408 600,00 €	387 513,10 €	249 323,36 €
+ report résultat		251 169,86 €			- 1 846,50 €

<u>VOTES</u>: POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

GESTION SITE D'UBINE					
	Dépenses		Dépenses Recettes		Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	17 420,00 €	6 465,45 €	17 420,00 €	8 741,35 €	2 275,90 €
+ report résultat				8 754,55 €	11 030,45 €
Investissement	10 810,00 €	10 623,33 €	30 163,26 €	3 369,43 €	<i>-7 253,90</i> €
+ report résultat				16 643,26 €	9 389,36 €

VOTES: POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES					
	Dépe	Dépenses Recettes			Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	2 350,00 €	0,00€	9 078,52 €	0,00€	0,00€
+ report résultat				5 078,52 €	5 078,52 €
Investissement	2 350,00 €	0,00€	2 350,00 €	0,00€	0,00€

<u>VOTES</u>: POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

4/ Reprise des résultats du budget «Eau potable » au budget principal :

Suite à la prise de compétence « eau potable » par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance au 1^{er} janvier 2021 et à la clôture du budget annexe « eau potable », il y a lieu de reprendre les résultats de clôture de ce budget au budget principal.

Pour rappel, les résultats au 31/12/2020 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 11 181,06 €
- Section d'investissement : excédent de 27 649,41 €

<u>Décision</u>: le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats de clôture au 31/12/2020 du bugdet « eau potable » au budget principal :

- Au compte 002 « Excédent antérieur de fonctionnement reporté » : + 11 181,06 €
- Au compte 001 « Solde d'éxécution d'investissement reporté » : + 27 649,41 €

5/ Affectation des résultats de fonctionnement 2020 et couverture du besoin de financement :

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, donc constaté à la fin de l'exercice.

L'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité (articles R.2311-11 et R.2311-12) :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ; si l'excédent de fonctionnement est inférieur au besoin de financement, il convient de l'intégrer en totalité ;

- pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserve.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de fonctionnement 2020 comme suit :

	Résultat à affecter	Besoin de	Excédent de	Dotation
		financement d'investissement	fonctionnement (compte 002)	complémentaire en réserve
			(40р.с 60_)	(compte 1068)
Budget principal	132 816,83 €	0,00€		132 816,83 €
Service des forêts	6 451,11 €	10 347,61 €		6 451,11 €
Gestion site de Bise	16 375,82 €	1 846,50 €	14 375,82 €	2 000,00 €
Gestion site d'Ubine	11 030,45 €	0,00€	11 030,45 €	
SE Pompes funèbres	5 078,52 €	0,00€	5 078,52 €	

<u>Décision</u>: le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les affectations des résultats de fonctionnement 2020 telles que proposées ci-dessus.

6/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe et notamment de la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités ne votent pas de taux de taxe d'habitation. Le taux est figé à celui de 2019.

En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), transfert de la part départementale aux communes. Celles-ci doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égale à la somme des taux communal et départemental de TFPB 2020, dans le respect des règles de plafonnement. Aussi, au cas particulier de la Haute-Savoie, le taux de référence 2021 de la TFPB correspond au taux communal 2020 majoré de 12,03% (taux départemental 2020).

En matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), les communes votent le taux comme à l'accoutumé.

<u>Décision</u>: le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

	Bases	Taux	Produits	
	d'imposition	d'imposition	attendus si	VOTE DES
	prévisionnelles	2020	maintien des	TAUX 2021
	2021		taux 2020	
Taxe foncière bâti	922 700	23,25 %	214 528 €	23,31 %
		(11,22 + 12,03)		
Taxe foncière non bâti	45 800	48,23 %	22 089 €	48,35 %
			236 617 €	

7/ Vote des budgets primitifs 2021 :

BUDGET PRINCIPAL				
Dépenses Recettes				
Fonctionnement	815 475,00 €	815 475,00 €		
Investissement	1 077 260,00 €	1 213 950,00 €		

<u>VOTES</u>: POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

SERVICE DES FORÊTS				
Dépenses Recettes				
Fonctionnement	39 100,00 €	39 100,00 €		
Investissement	15 547,61 €	15 851,11 €		

<u>VOTES</u>: POUR:14 CONTRE:0 ABSTENTIONS:0

GESTION SITE DE BISE				
Dépenses Recettes				
Fonctionnement	58 980,00 €	58 980,00 €		
Investissement	30 646,50 €	58 930,00 €		

<u>VOTES</u>: POUR:14 CONTRE:0 ABSTENTIONS:0

GESTION SITE D'UBINE		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 700,00 €	19 700,00 €
Investissement	4 510,00 €	24 339,36 €

<u>VOTES</u>: POUR:14 CONTRE:0 ABSTENTIONS:0

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 350,00 €	9 078,52 €
Investissement	2 350,00 €	2 350,00 €

<u>VOTES</u>: POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

8/ Prise en charge du déficit du budget des forêts par le budget principal :

Afin de pouvoir équilibrer le budget primitif 2021 « Forêts », il est nécessaire que le budget principal abonde pour un montant de 17 000 €.

Cette opération sera comptabilisée de la manière suivante :

- Compte 6521 au budget principal « Déficit des budgets annexes à caractère administratif »
- Compte 7552 au budget des forêts « Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal ».

<u>Décision</u>: le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge du déficit du budget des forêts par le budget principal pour l'année 2021 à hauteur de 17 000 €.

9/ Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2021 :

Il est envisagé d'acquérir un engin porte-outils afin de remplacer l'actuelle chargeuse Hanomag devenue vétuste. Cet engin servira pour le déneigement et pourra être utilisé tout au long de l'année pour différentes interventions.

Le coût prévisionnel s'élève à 191 722 € HT.

Il est proposé de solliciter le département pour une aide à hauteur de 30 % dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2021.

<u>Décision</u>: le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'un engin porte-outils en remplacement de l'actuelle chargeuse pour un coût prévisionnel de 191 722 € HT et décide de solliciter une subvention auprès du département à hauteur de 30 %.

Le plan de financement serait arrêté comme suit :

Autofinancement : 134 206 €
Subvention Conseil Départemental : 57 516 €

10/ Création d'un marché hebdomadaire de plein air :

Il est proposé la création d'un marché hebdomadaire de plein air sur le territoire de la commune. Celui-ci pourrait se tenir le samedi matin de 8 heures à 13 heures, place de la mairie – route du Chef-lieu.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-18, les organisations professionnelles ont été consultées.

Il conviendra également de fixer le montant des droits de place, l'occupation du domaine public étant obligatoirement consentie à titre onéreux.

<u>Décision</u>: le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de création d'un marché de plein air le samedi matin, place de la mairie.

Il décide que les droits de place obéïssent à un mode de calcul unique au mètre linéaire et fixe lesdits droits à un euro le mètre linéaire.

11/ Mise en place d'une solution d'appel d'alerte à la population mutimédia :

Il est proposé la mise en place d'une solution d'automate d'appels destinée à l'alerte des populations en cas de risques majeurs naturels (inondation, éboulements,...), technologiques (pollutions, attentats,...) météorologiques (tempête, canicule,...) ou toute autre information. La solution proposée par la société ciitélécom, téléalerte, permet de diffuser l'alerte via différents médias : appels groupés sur téléphones fixes et/ou mobiles, envoi de SMS, envoi de courriels. Un tel système sera d'ailleurs nécessaire dans le cadre de l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

Le coût de mise en place de ce système serait de 760 € HT avec un abonnement annuel au service téléalerte (engagement sur 3 ans) de 640 € HT. A cela s'ajoutera le coût d'envoi des messages en fonction des différents médias.

<u>Décision</u>: le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la mise en place d'une solution d'appel d'alerte à la population multimédia.

12/ Création d'un emploi saisonnier d'agent polyvalent :

Il est proposé de créer un emploi saisonnier à temps complet pour la période du 17 mai 2021 au 17 septembre 2021 afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité durant cette période. Les missions seront notamment : fleurissement, entretien des pelouses, débroussaillage, entretien des sentiers de randonnée.

<u>Décision</u>: le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un emploi saisonnier et fixe la rémunération en référence à l'échelle des traitements de la fonction publique territoriale, grade d'adjoint technique territorial, échelon 8.

13/ Autorisations d'urbanisme (pour information) :

Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'accord ou de rejet suite à l'instruction par la commission municipale d'urbanisme et/ou le service instructeur de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

Permis de construire :

- M. STOLL Christian et Mme MICHEL Vanessa : construction d'une villa « Les Combes» (accordé)
- GAEC Le Plagnon : construction d'un bâtiment agricole « La Revenette » (accordé)

- M.Mme VAN MOER Philippe et Véronique : construction d'une habitation – « Route de Tréchauffé » (accordé)

☼ Déclarations préalables :

- M. RAPHANEL Pascal : installation d'un système photovoltaïque – « route du Cheflieu » (accordé)

14/ Questions diverses:

 Conseil municipal des jeunes : les jeunes de la commune âgés de 11 à 18 ans vont recevoir prochainement un courrier concernant la création d'un conseil municipal des jeunes. Ils pourront s'inscrire via le formulaire qui sera joint au courrier.
Les informations relatives au CMJ et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.